

Quatrième séance, vendredi 10 décembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation.
– Projet de loi N° 221 concernant l’approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport N° 219 sur le postulat P2049.09 François Roubaty (sécurité des usagers dans les ascenseurs); discussion. – Rapport N° 220 sur le postulat P285.05 Antoinette Badoud/André Masset (nécessité d’un établissement pour femmes correspondant à la Sapinière); discussion.
– Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Vincent Brodard, Charles Brönnimann, Dominique Butty, Alex Glardon, Guy-Noël Jelk, Yves Menoud, Valérie Piller, Katharina Thalmann-Bolz, Parisima Vez, Rudolf Vonlanthen, Emanuel Waeber.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Je vous informe que M. Stefano Vernaglione, huissier du Grand Conseil, effectue sa dernière journée au sein de notre plenum. En effet, il a l’opportunité de poursuivre sa carrière professionnelle au sein d’une fiduciaire. Je lui souhaite donc, en mon nom personnel et en votre nom à toutes et tous, bon vent pour la suite. Je lui adresse de sincères remerciements pour sa disponibilité et sa gentillesse. Je vous propose qu’on l’applaudisse. (*Applaudissements*).

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Christiana Dieu-Bach, Markus Julmy, Michel Wuilleret, Felix Baumann, Catherine Mossier, Sandro Cramer, Katja Furrer, Liliane Hauser et Seraina Rohner Stulz, élu-e-s par le Grand Conseil lors des sessions de novembre et de décembre 2010.

– Il est passé à l’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d’être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de ce mandat et vous je vous félicite encore une fois pour votre nomination à cette fonction. (*Applaudissements*).

Projet de loi N° 221 concernant l’approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (*PDC/CVP, SE*).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La présente loi d’adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales est nécessaire suite à l’introduction de la RPT. Le concordat a donc une portée nationale et concerne tous les cantons. L’objectif du concordat est d’assumer le flux des personnes concernées entre les cantons, respectivement entre les institutions, et de s’assurer ou de régler le financement. Le canton de Fribourg a adhéré à la convention en 2004. Entre-temps, la convention a fait ses preuves. Les modifications proposées n’ont pas, en tout cas pas pour le moment, d’incidences budgétaires ou en personnel car le canton applique déjà ces principes dans la pratique. Il s’agit donc «de légaliser» la pratique actuelle en adhérant, respectivement en acceptant les modifications de cette convention.

Neben zahlreichen redaktionellen Anpassungen des Konkordatstextes gibt es auch Änderungen bei der Finanzierung von Institutionen in Folge des Rückzugs der IV als Folge des NFA. Weiter wird die Kostenübernahmegarantie der Wohnkantone für Einzelfälle präzisiert.

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten empfiehlt dem Grossen Rat einstimmig, das Gesetz über den Beitritt, respektive die Genehmigung dieser Änderungen der IVSE anzunehmen.

J’ai encore une remarque de la commission, soit de nouveau que la traduction française est mauvaise. Aux yeux de la commission, ceci est un problème au niveau de la forme, ce n’est pas beau, mais il y a quand

¹ Message pp. 2341ss.